

DEPARTEMENT

DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTAN

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN
POIRAIE, convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en
mairie de Domfront en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL,
Maire de Domfront en Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22

Absents excusés : 4

Absents : 2

Pouvoir : 1

Secrétaire de Séance : Fabienne Mechekour

Suffrages exprimés : 23 **Conseillers en exercice :**

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair, Gobé, Gouault, Hergault, Jenvrin, Languedoc, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque Mehekour, Remon, Rousselet, Paris,

Absents excusés : Jérôme Foret, Christian Humbert, Sandra Jourdan, Mélanie Béchet

Absents : Sonia Lozivit, Rémi Liot

Pouvoir : Pavoine Martine donne procuration à Sylvie Tallonneau

3. MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE LA HAUTE CHAPELLE, DE LA SALLE POLYVALENTE A. ROCTON, ET DU CAL A DOMFRONT EN POIRAIE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour faciliter la gestion des locations de salles, il est nécessaire de revoir les tarifs et de n'avoir qu'une seule délibération.

Après avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 7 octobre 2022,

Monsieur le Maire propose de modifier le tarif des locations des différentes salles communales comme ci-après et ce, à compter du **1^{ER} JANVIER 2023** :

Concernant la salle communale de La Haute Chapelle :

SALLES COMMUNALE HAUTE CHAPELLE	Forfait électricité	Caution nettoyage	Caution matériel		Location Week end (du vendredi 14 heures au lundi 9 heures)				Location-Journée Hors Week end et soirée				
			Commune	Hors Commune	Commune	Arrhes 50%	Commune	Arrhes 50%	Hors Commune	Commune	Arrhes 50%	Hors Commune	
Personne Privée, Associations et Entreprises	Néant	150€	300€		100€	125€	250€	65€	130€	85€	170€		

Accusé de réception en préfecture
061-20009194-221011-2022-10-03DB-DE
Date de transmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Concernant la salle polyvalente André Rocton :

Accusé de réception en préfecture
061-2000194-20221011-2022-03DB-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

	SALLE POLYVALENTE ANDRE ROCTON	Forfait électricité	Caution nettoyage	Caution matériel		Location Week end (du samedi matin au lundi matin)				Location Journée Hors Week end			
				Commune	Hors Commune	Arrhes 50 %	Commune	Arrhes 50 %	Hors Commune	Arrhes 50 %	Commune	Arrhes 50 %	Commune
personnes physiques (manifestations privées) Sociétés et Comités Entreprises		sur relevé du compteur	250 €	1 000 €	Hors Commune	150 €	300 €	450 €	900 €	85 €	170 €	275 €	550 €
		sur relevé du compteur	250 €	1 000 €	Hors Commune	100 €	200 €	100 €	400 €	65 €	130 €	115 €	230 €
Associations toutes confondues		sur relevé du compteur	250 €	1 000 €	Hors Commune	250 €	500 €	250 €	500 €	140 €	280 €	140 €	280 €
Réunions publiques ou professionnelles		sur relevé du compteur	250 €	1 000 €	Hors Commune	250 €	500 €	250 €	500 €	140 €	280 €	140 €	280 €

Accusé de réception en préfecture
061-200069194-20221011-2022-10-04
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Concernant la salle du CAL :

	personnes publiques (manifestations privées) Sociétés et Comités d'Entreprises, Associations toutes confondues (1 gratuité est octroyée 1 fois par an), Réunions publiques ou professionnelles	Forfait électricité sur relevé du compteur	Caution nettoyage 150 €	Caution matériel		Location Week end (du samedi matin au lundi matin)				Location Journée Hors Week end				
				Prix location		Prix location				Prix location				
				Commune	Hors Commune	Arrhes 50 %	Commune	Arrhes 50 %	Hors Commune	Arrhes 50 %	Commune	Arrhes 50 %	Hors Commune	
				200 €	50 €	100 €	100 €	100 €	50 €	25 €	200 €	50 €	50 €	100 €

Après avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- De valider les tarifs proposés,
- D'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du **1er Janvier 2023**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et acté, le jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Fabienne Mehekour



Le Maire,
Bernard Soul


